



Mme CARASSO Stéphanie

Concerne TLE adresse :

~~X~~ Impasse de l'Escalayolle  
13820 ENSUES LA REDONNE

PC 03306 H0062



TRESOR RUBIC

Trésorerie Marseille 10/112

Châteauneuf  
le 27.08.2009

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous demande de bien  
vouloir

① Prendre note de ma nouvelle adresse :  
18 Route de la Côte Bleue  
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

② Bien vouloir m'accorder une exonération  
de la somme de 34 € qui m'est réclamée

En effet, au moment de l'appel de TLE  
j'ai attendu avant de payer la somme  
de 769 € car nous rencontrons des  
problèmes familiaux sérieux, et ne pouvons  
pas si cet agrandissement allait être  
réalisé ou non,

# Situation de dossier

M CARASSO BRUNO Dossier : PC03304H0062

Adresse du redevable Adresse de la construction  
 MME CARASSO STEPHANIE --DIVORCEE-- IMPASSE DE L'ESCAVILLE  
 18 RTE DE LA COTE BLEUE 13820 ENGLES LA REDONNE  
 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Date du fait générateur = 14/09/2006

14/03/2008 14/09/2009

TLE =	294.00	294.00	588.00
CAUE =	35.00	0.00	35.00
ENS =	146.00	0.00	146.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	475.00	294.00	769.00

## Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
14/09/2006	23/04/2007	769.00			0.00	769.00	FEC II
31/03/2008	31/03/2008	24.00			0.00	793.00	Majo 1
30/04/2008	30/05/2008	2.00			0.00	795.00	Int 1
31/05/2008	30/06/2008	2.00			0.00	797.00	Int 1
30/06/2008	31/07/2008	2.00			0.00	799.00	Int 1
31/07/2008	29/08/2008	2.00			0.00	801.00	Int 1
31/08/2008	30/09/2008	2.00			0.00	803.00	Int 1
28/09/2008	06/10/2008	0.00			769.00	34.00	REC = 24 R
				803.00	769.00	34.00	

## Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
28/09/2008 R	24	552.00	186.00	0.00	31.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	552.00	186.00	0.00	31.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	552.00	186.00	0.00	31.00

## Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

## Calcul de remise de majoration et frais de poursuite PC 033 06 H0062

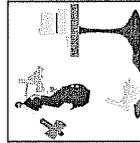
Ne saisir que les zones



Montant de la TLE :	588,00 €
Montant de la TDENS :	146,00 €
Montant de la CAUE :	35,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	769,00 €

Part de la Commune :	76,46%
Part du Département :	23,54%
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	24,00 €	10,00 €	34,00 €	1,00 €
Montant de la demande à la Commune :	18,00 €	8,00 €	26,00 €	1,00 €
Montant de la demande au Département :	6,00 €	2,00 €	8,00 €	0,00 €
<b>Total :</b>	<b>24,00 €</b>	<b>10,00 €</b>		





----- Original Message -----

**From:** PL REMORQUES

**To:** t013014@dgfip.finances.gouv.fr

**Sent:** Tuesday, October 14, 2008 12:10 PM

**Subject:** A l'attention de madame PIGNOLET

Dossier ref PC026 06 H0050

Madame,

J'ai essayé de vous joindre par téléphone de nombreuses fois, malheureusement la ligne est toujours occupée. J'ai effectivement payé la TLE avec du retard; je suis "jeune promoteur", je n'étais pas sûr de devoir payer cette taxe, pensant qu'elle était due par les copropriétaires. Le temps que je me renseigne, j'ai dépassé la date limite de paiement.

Dans la conjoncture actuelle, l'affaire que nous avons réalisée ne dégage pas la marge escomptée, aussi je sollicite auprès de vous la remise gracieuse des pénalités de retard appliquées.

Avec mes remerciements anticipés et dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer mes sincères salutations - JB POGU

--

PL REMORQUES

Quartier Billard RN568  
13180 Gignac la Nerthe

Atelier : 04.42.30.58.78  
FAX : 04.42.30.47.34

# Situation de dossier

SCCV "LES JARDINS DE MARIE"

Dossier : PC02606H0050

Adresse du redevable  
SCI TITAN - RN 568  
OU BILLARD  
13180 GIGNAC LA NERTHE

Adresse de la construction  
Boulevard Armand Audibert  
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Date du fait générateur = 07/02/2007

	07/08/2008	07/02/2010	
TLE =	1715.00	1715.00	3430.00
CAUE =	412.00	0.00	412.00
ENS =	857.50	857.50	1715.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
CDS =	0.00	0.00	0.00
<b>Total =</b>	<b>2985.00</b>	<b>2572.00</b>	<b>5557.00</b>

## Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
07/02/2007	23/07/2007			5557.00	0.00	5557.00	PEC I1
29/08/2008	29/08/2008			149.00	0.00	5706.00	Majo 1
30/09/2008	31/10/2008			25.00	0.00	5731.00	Int 1
03/10/2008	09/10/2008			0.00	2985.00	2746.00	REC = 24 R
28/10/2008	07/11/2008			0.00	25.00	2721.00	REC = 33
29/10/2008	06/11/2008			0.00	149.00	2572.00	REC = 24 R
=====	=====			5731.00	3159.00	2572.00	=====

## Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
03/10/2008 R 24		1647.00	1218.00	0.00	120.00
29/10/2008 R 24		82.00	61.00	0.00	6.00
28/10/2008 33		0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti 0		1729.00	1279.00	0.00	126.00
Non rép. 0		0.00	0.00	0.00	0.00
Total 0		1729.00	1279.00	0.00	126.00

## Détail des poursuites

Numéro	Date	Écriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

## Calcul de remise de majoration et frais de poursuite PC 026 06 H0050

Ne saisir que les zones

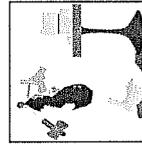



Montant de la TLE :	1 715,00 €
Montant de la TDENS :	858,00 €
Montant de la CAUE :	412,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	2 985,00 €

Part de la Commune :	57,45%
Part du Département :	42,55%
Total :	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :
Montant de la demande de remise :	149,00 €	0,00 €	149,00 €
Montant de la demande à la Commune :	86,00 €	0,00 €	86,00 €
Montant de la demande au Département :	63,00 €	0,00 €	63,00 €
<b>Total :</b>	<b>149,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	149,00 €	5,00 €
Montant de la demande à la Commune :	86,00 €	3,00 €
Montant de la demande au Département :	63,00 €	2,00 €



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Marseille, le 27 Août 2009

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

**Le comptable du Trésor**

Affaire suivie par D TOGNOTTI  
Téléphone : 04.96.20.67.69  
Télécopie : 04.96.20.67.75.  
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h –  
Avec ou sans rendez vous

Monsieur le Président  
de La CUM MPM  
Direction du Budget  
BP 48014  
13537 Marseille Cedex 2

**OBJET :** Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.  
**REFERENCE :** RTUA PC0550661561

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :  
SA AZUR PROMOTEL  
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes  
d'urbanisme relatif à une construction située à :  
6 Place Edgard Tarquin 13015 Marseille

Pour un montant de : 2 463.00 Euros pour les majorations ;  
1 034.00 Euros pour les intérêts de retard.  
**Total : 3497.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

Favorable

Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre  
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations  
empressées.

Le Comptable du Trésor,

Par procuration  
L'Inspecteur

JOËLE CALENDINI

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.  
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées  
sur les principes de simplicité, de respect et de transparence. Consultez le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre trésorerie

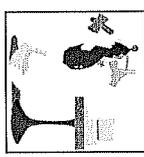
## Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones ➔

Montant de la TLE :	86 323,00 €
Montant de la TDENS :	35 968,00 €
	8632
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	122 300,00 €

Part de la Commune :	70,58%
Part du Département :	29,42%
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	3 489,00 €	1 465,00 €	4 954,00 €	198,00 €
Montant de la demande à la Commune :	2 463,00 €	1 034,00 €	3 497,00 €	139,00 €
Montant de la demande au Département :	1 026,00 €	431,00 €	1 457,00 €	59,00 €
<b>Total :</b>	<b>3 489,00 €</b>	<b>1 465,00 €</b>		



COURRIER ARRIVÉ  
21/08/09  
Trésorerie de Marseille 10/11<sup>ème</sup>  
Madame TOGNOTTI  
54, rue Liandier  
13285 Marseille Cedex 08

Marseille, le 18 août 2009

LRAR

Réf : PC0550661561 délivré le 02/07/2007

Adresse : Rue J.M. Chaise, 17 rue Villa Oddo, Traverse du Moulin à vent 13015 Marseille

Chère Madame,

Nous faisons suite à nos entretiens concernant le règlement des taxes pour le PC visé en objet.

En effet, nous sollicitons votre haute bienveillance par rapport à plusieurs circonstances importantes et tout à fait indépendantes de notre société. Nous vous rappelons que le permis de construire cité en référence a été déposé par la société KAUFMAN & BROAD MEDITERRANEE qui n'a pas respecté ses engagements relatifs à notre propriété. En effet, ce terrain à bâtir devait faire l'objet d'une opération immobilière par ce promoteur national, qui est de plus engagé de prendre en charge les taxes d'urbanisme et tous les frais liés à cette construction.

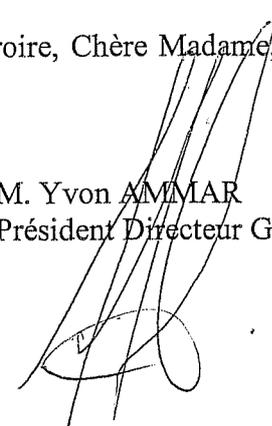
Par ailleurs, notre siège social ayant été transféré au mois de mai, nous n'avons pas reçu de lettre de relance de votre part concernant le paiement de ces taxes. Ce n'est seulement la banque qui nous a averti de votre avis à tiers détenteur.

Nous vous demandons un dégrèvement de la majoration de 5% et des intérêts de retard.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension sur cette situation très préjudiciable et sur l'importance que vous accorderez à notre demande. Pour votre information, l'échéancier accordé à notre société pour les taxes du PC0550661562 a scrupuleusement été respecté.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Chère Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Yvon AMMAR  
Président Directeur Général





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Marseille, le 27 Août 2009

**Le comptable du Trésor**

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Affaire suivie par D TOGNOTTI  
Téléphone : 04.96.20.67.69  
Télécopie : 04.96.20.67.75.  
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h  
Avec ou sans rendez vous

Monsieur le Président  
de La CUM MPM  
Direction du Budget  
BP 48014  
13537 Marseille Cedex 2

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.

REFERENCE : PC00206C0109 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :

SCI DES MOULINS

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à /

Ch du Barbaraou – Quartier de Montespin – 13190 Allauch

Pour un montant de : 7 895.00 Euros pour les majorations ;  
3 980.00 Euros pour les intérêts de retard.

**Total : 11 875.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

Favorable

Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor,

Par procuration  
L'Inspecteur

JOËLLE CALENDINI

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.  
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et de proximité. Pour plus d'informations, consultez le site www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

## Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

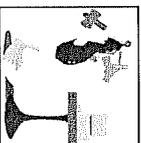
Ne saisir que les zones



Montant de la TLE :	301 984,00 €
Montant de la TDENS :	75 496,00 €
Montant de la CAUE :	18 119,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	395 599,00 €

Part de la Commune :	76,34%
Part du Département :	23,66%
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	10 343,00 €	5 214,00 €	15 557,00 €	622,00 €
Montant de la demande à la Commune :	7 895,00 €	3 980,00 €	11 875,00 €	475,00 €
Montant de la demande au Département :	2 448,00 €	1 234,00 €	3 682,00 €	147,00 €
<b>Total :</b>	<b>10 343,00 €</b>	<b>5 214,00 €</b>		



# Situation de dossier

SCI DES MOULINS

Dossier : PC0020600109

Adresse du redevable  
PAR M MICHEL AUBERT  
11 AVENUE DES 3 LUCS  
13012 MARSEILLE

Adresse de la construction  
CHEMIN DE BARBARADU - QUARTIER D  
E MONTESPIN  
13190 ALLAICH

Date du fait générateur = 11/05/2007

11/11/2008 11/05/2010

TLE =	150992.00	150992.00	301984.00
CALE =	18119.00	0.00	18119.00
ENS =	37748.00	37748.00	75496.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
<b>Total =</b>	<b>206859.00</b>	<b>188740.00</b>	<b>395599.00</b>

## Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
11/05/2007	22/07/2008			395599.00	0.00	395599.00	PEC I1
28/11/2008	28/11/2008			10343.00	0.00	405942.00	Majo 1
31/12/2008	05/01/2009			869.00	0.00	406811.00	Int 1
31/01/2009	02/02/2009			869.00	0.00	407680.00	Int 1
28/02/2009	31/03/2009			868.00	0.00	408548.00	Int 1
31/03/2009	30/04/2009			869.00	0.00	409417.00	Int 1
30/04/2009	29/05/2009			869.00	0.00	410286.00	Int 1
31/05/2009	30/06/2009			869.00	0.00	411155.00	Int 1
08/07/2009	08/07/2009			0.00	222415.00	188740.00	REC = 24 R
				411155.00	222415.00	188740.00	

## Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
08/07/2009 R	24	155847.00	57671.00	0.00	8897.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	155847.00	57671.00	0.00	8897.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	155847.00	57671.00	0.00	8897.00

## Détail des poursuites

Numéro	Date	Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	19/11/2008		21	10	0.00	0.00
1	20/02/2009		21	12	0.00	0.00

SCI DES MOULINS  
Chez M. AUBERT Michel  
11 Avenue des Trois Lucs  
13012 MARSEILLE



TRESORERIE  
52 Rue Liaudier  
13008 MARSEILLE

MARSEILLE le 15 juillet 2009

R.A.R.

Monsieur,

Le contexte économique actuel nous a conduit à régler en retard notre taxe locale d'équipement concernant notre projet Chemin de Barbaroux, Quartier de Montespain, 13718 ALLAUCH (permis de construire n° 013 002 06 C0109A).

Nous vous demandons donc un dégrèvement des intérêts et frais de retard.

Espérant un réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Gérant

**SCI DES MOULINS**

11 Avenue des Trois Lucs

13012 MARSEILLE

RCS Marseille 490 389 202

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Marseille, le 6 Août 2009

**Le comptable du Trésor**

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Président de la CUM  
MPM  
Direction du Budget  
BP 48014  
13537 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D TOGNOTTI  
Téléphone : 04.96.20.67.69  
Télécopie : 04.96.20.67.75.  
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h  
Avec ou sans rendez vous

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.  
REFERENCE : PC0550560884 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :  
SNC RESIDENCE PHOCEA  
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes  
d'urbanisme relatif à une construction située à  
Bd Guibal – Rue Cavaignac – 13003 Marseille  
Pour un montant de : 820.00 Euros pour les majorations ;  
144.00 Euros pour les intérêts de retard.  
**Total : 964.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

Favorable

Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations  
empressées.

Le Comptable du Trésor

Par Procuration  
L'inspecteur  
*Joëlle Calendini*  
Joëlle CALENDINI

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.  
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées  
sur les principes de simplicité, de respect et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre trésorerie

Residence  
Phocéa

TRESORERIE MARSEILLE 10/11  
54 Rue Liandier  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Montpellier, le 26 juin 2009

Référence :  
PC0550560884  
Taxes d'urbanisme



Madame, Monsieur,

Vous nous avez adressé un commandement de payer concernant des pénalités de retard de paiement 2<sup>ème</sup> échéance pour les taxes d'urbanisme pour la société SNC PHOCEA.

Nous tenons à vous informer que ce retard de paiement est du au fait de la difficile situation économique dans laquelle nous nous trouvons depuis que la crise dans l'immobilier a fait surface.

Le montant de la taxe principale vous a maintenant été réglée et compte tenu de notre bonne foi, et que cet incident arrive pour la première fois, je vous demande de bien vouloir nous accorder une remise gracieuse des majorations de retard de paiement d'un montant de 1.280,00 euros.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Le Gérant

 **ATTENTION**   
Nouvelle adresse à dater du 5 janvier  
125, rue Gilles Martinet  
34070 MONTPELLIER

SNC Résidence Phocéa



## Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

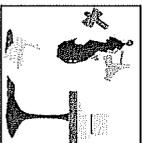
Ne saisir que les zones




Montant de la TLE :	35 107,00 €
Montant de la TDENS :	14 628,00 €
Montant de la CAUE :	3 511,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	53 246,00 €

Part de la Commune :	65,93%
Part du Département :	34,07%
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	1 243,00 €	219,00 €	1 462,00 €	58,00 €
Montant de la demande à la Commune :	820,00 €	144,00 €	964,00 €	38,00 €
Montant de la demande au Département :	423,00 €	75,00 €	498,00 €	20,00 €
<b>Total :</b>	<b>1 243,00 €</b>	<b>219,00 €</b>		



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le

Le comptable du Trésor

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Président de la CUM  
MPM  
Direction du Budget  
BP 48014  
13537 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D TOGNOTTI  
Téléphone : 04.96.20.67.69  
Télécopie : 04.96.20.67.75.  
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h  
Avec ou sans rendez vous

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.  
PC0550760705 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :  
SCI 2 A

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes  
d'urbanisme relatif à une construction située à  
29 Bd Gay Lussac- 13014 Marseille

Pour un montant de : 122.00 Euros pour les majorations ;  
41.00 Euros pour les intérêts de retard.

**Total : 163.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

 Favorable Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre  
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations  
empressées.

Le Comptable du Trésor,

Par production  
L'inspecteur

Joëlle CALENDINI

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.  
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées  
sur les principes de simplicité, de respect et de www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

# SCI 2A



Société immobilière

**TRESORERIE MARSEILLE 10/11  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE  
CEDEX 08**

**Objet : Remise gracieuse**

Marseille, le 26 juin 2009

Madame, Monsieur,

Je fais suite à l'avis de commandement de payer du 18/06/09 (copie ci-joint) ; n°ordre 09-120, référence PC0550760705 ; que nous venons de recevoir concernant la Taxe d'Urbanisme pour la SCI 2A.

Nous vous prions de bien vouloir croire en notre bonne fois car comme vous pouvez le constater nous avons toujours payé quelque soit nos taxes en temps voulu.

Nous vous demandons de bien vouloir nous octroyer une remise gracieuse des majorations de 223.50 euros que vous réclamez.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Le Service Comptabilité**

# Situation de dossier

SCI 2A PAR MR AMMAR SIMON Dossier : PC0550760705

Adresse du redevable 29 BLD GAY LUSSAC  
Adresse de la construction 29 BLD GAY LUSSAC

13014 MARSEILLE 13014 MARSEILLE

Date du fait générateur = 28/08/2007

28/02/2009 28/08/2010

TLE =	6392.50	6392.50	12785.00
CAUE =	1279.00	0.00	1279.00
ENS =	2663.50	2663.50	5327.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00

Total = 10336.00 9055.00 19391.00

## Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
28/08/2007	25/09/2007			19391.00	0.00	19391.00	PEC II
23/02/2009	23/02/2009			0.00	6638.00	12753.00	REC = 24 R
31/03/2009	31/03/2009			185.00	0.00	12938.00	Majo 1
31/03/2009	30/04/2009			16.00	0.00	12954.00	Int 1
30/04/2009	29/05/2009			15.00	0.00	12969.00	Int 1
31/05/2009	30/06/2009			30.00	0.00	12999.00	Int 1
18/06/2009	18/06/2009			0.00	3698.00	9301.00	REC = 24 R
18/06/2009	18/06/2009			7.50	0.00	9308.50	CDT
30/06/2009	31/07/2009			1.00	0.00	9309.50	Int 1
=====	=====			19645.50	10336.00	9309.50	=====

## Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
23/02/2009 R 24		3942.00	2430.00	0.00	266.00
18/06/2009 R 24		2196.00	1354.00	0.00	148.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	6138.00	3784.00	0.00	414.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	6138.00	3784.00	0.00	414.00

## Détail des poursuites

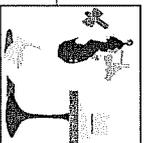
Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	18/06/2009	01	11	7.50	7.50

## Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones



Montant de la TLE :	12 785,00 €			Part de la Commune :	65,93%
Montant de la TDENS :	5 327,00 €			Part du Département :	34,07%
Montant de la CAUE :	1 279,00 €			Total :	<b>100,00%</b>
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	19 391,00 €				
Montant de la demande de remise :	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat	
	185,00 €	62,00 €	247,00 €	9,00 €	
Montant de la demande à la Commune :	122,00 €	41,00 €	163,00 €	6,00 €	
Montant de la demande au Département :	63,00 €	21,00 €	84,00 €	3,00 €	
<b>Total :</b>	<b>185,00 €</b>	<b>62,00 €</b>			



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Marseille, le 6 Août 2009

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

**Le comptable du Trésor**

à

Monsieur le Président de la CUM  
MPM

Direction du Budget  
BP 48014  
13537 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D TOGNOTTI  
Téléphone : 04.96.20.67.69  
Télécopie : 04.96.20.67.75.  
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h  
Avec ou sans rendez vous

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard  
REFERENCE : PC00206C0011\_RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :  
M et Mme Roger SAMMOUR  
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes  
d'urbanisme relatif à une construction située à  
380 Ch Notre Dames des Anges – 13190 Allauch  
Pour un montant de : 71.00 Euros pour les majorations ;  
0.00 Euros pour les intérêts de retard.  
**Total : 71.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)  
Cette demande recueille un avis

Favorable

Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre  
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations  
empressées.

Le Comptable du Trésor,

Par procuration  
L'Inspecteur  
*[Signature]*

Joëlle CALENDINI

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.  
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées  
sur les principes de simplicité, de respect et de transparence. Consultez le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre trésorerie

Roger SANMOUR  
389 chemin Notre Dame de Anps.  
M. 190 ALLUVA  
06.67.14.18.38

le 12/05/09.

objet : Majoration 5%

Ref: Taxe URBAINNE  
SC 00206C 0011

Madame, Monsieur,

Par courrier ci joint le règlement de la taxe URBAINNE pour un montant de 196,1 € comprenant la majoration de 93 Euros.

J'attire votre attention sur le fait que j'ai déménagé et n'avais pas reçu la lettre initiale sans cette majoration. C'est pourquoi, je vous serais gré de bien vouloir me rembourser cette majoration.

Je vous en remercie par avance et vous présente mes meilleures salutations.

Roger SANMOUR



# Situation de dossier

M. & MME SAMDUR ROGER

Dossier : PC0020600011

Adresse du redevable  
chez Maisons Balency - Expobat -  
Plan de Campagne  
13460 CABRIES

Adresse de la construction  
360 chemin Notre Dame des anges  
13190 ALLAUCH

Date du fait générateur = 31/03/2006

30/09/2007    31/03/2009

TLE =	1495.00	1495.00	2990.00
CAUE =	179.00	0.00	179.00
EME =	373.50	373.50	747.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
CDS =	0.00	0.00	0.00
<b>Total =</b>	<b>2048.00</b>	<b>1868.00</b>	<b>3916.00</b>

## Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
31/03/2006	25/06/2007			3916.00	0.00	3916.00	PEC II
30/09/2007	01/10/2007			0.00	2048.00	1868.00	REC = 24 R
30/04/2009	30/04/2009			93.00	0.00	1961.00	Majo2
14/05/2009	14/05/2009			0.00	1961.00	0.00	REC = 24 R
=====	=====			4009.00	4009.00	0.00	=====

## Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
30/09/2007 R	24	1436.00	531.00	0.00	61.00
14/05/2009 R	24	1506.00	376.00	0.00	79.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	2942.00	907.00	0.00	160.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2942.00</b>	<b>907.00</b>	<b>0.00</b>	<b>160.00</b>

## Détail des poursuites

Numéro	Date	Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
--------	------	----------	--------	-----------	---------------------	------------------

## Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

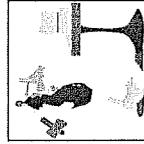
Ne saisir que les zones




Montant de la TLE :	2 990,00 €
Montant de la TDENS :	747,00 €
Montant de la CAUE :	179,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	3 916,00 €

Part de la Commune :	76,35%
Part du Département :	23,65%
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	93,00 €	0,00 €	93,00 €	3,00 €
Montant de la demande à la Commune :	71,00 €	0,00 €	71,00 €	2,00 €
Montant de la demande au Département :	22,00 €	0,00 €	22,00 €	1,00 €
<b>Total :</b>	<b>93,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Marseille, le 7 Août 2009

**Le comptable du Trésor**

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS  
54 RUE LIANDIER  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Président  
de La CUM MPM  
Direction du Budget  
BP 48014  
13537 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D TOGNOTTI  
Téléphone : 04.96.20.67.69  
Télécopie : 04.96.20.67.75.  
Mél. : t013014@dgifp.finances.gouv.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h  
Avec ou sans rendez vous

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.  
REFERENCE : PC0550560578 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :  
SCI LES BORROMEES  
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes  
d'urbanisme relatif à une construction située à  
Avenue de la Fourragere – 13012 Marseille

Pour un montant de : 1 126.00 Euros pour les majorations ;  
373.00 Euros pour les intérêts de retard.  
**Total : 1499.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

Favorable

Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre  
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations  
empressées.

Le Comptable du Trésor,

*J. P. L.*  
TRÉSORERIE DE MARSEILLE  
10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
54, rue Liandier  
13285 MARSEILLE CEDEX 08  
TÉL : 04 96 20 67 52  
FAX : 04 96 20 67 75

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.  
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées  
sur les principes de simplicité, de respect et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre trésorerie



**SCI LES BORROMEES**

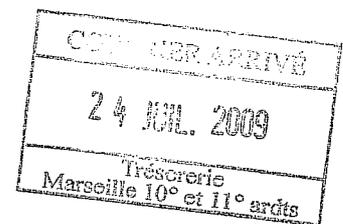
Trésorerie Marseille 10/11  
54 rue Liandier  
13284 MARSEILLE CEDEX 08

Marseille, le 21 juillet 2009

**Recommandée AR**

N/Réf. : YC/AO/Bo09015

Objet : TAXES URBANISME PC 0550560578



Monsieur l'Inspecteur,

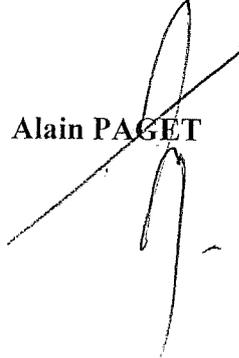
Nous venons de recevoir votre réponse à notre courrier du 16 juin 2009 et avons pris bonne note de votre refus de nous accorder le sursis légal de paiement du fait que nous sommes devant la Cour administrative d'Appel.

En conséquence, nous joignons à la présente un chèque d'un montant de 34.133€ correspondant à la taxe d'urbanisme d'un montant de 73.066€ moins l'acompte déjà versé de 38.953€.

Par ailleurs compte tenu de la situation exceptionnelle, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous accorder une remise gracieuse des majorations et intérêts de retard assis sur le 2<sup>ème</sup> versement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Alain PAGET



**P.J. : 1 chèque**

# Situation de dossier

SCI LES BORROMEES

Dossier : PC0550560578

Adresse du redevable  
PAR PAGET ALAIN  
C/O PROGEREAL BP 204  
13268 MARSEILLE CEDEX 08

Adresse de la construction  
AV DE LA FOURRAGERE  
13012 MARSEILLE

Date du fait générateur = 30/03/2006

30/09/2007 30/03/2009

TLE =	24094.50	24094.50	48189.00
CAUE =	4819.00	0.00	4819.00
ENS =	10039.00	10039.00	20078.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
<b>Total =</b>	<b>38953.00</b>	<b>34133.00</b>	<b>73086.00</b>

## Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
30/03/2006	20/06/2006	73086.00		73086.00	0.00	73086.00	PEC II
27/09/2007	27/09/2007			0.00	38953.00	34133.00	REC = 24 R
31/03/2009	31/03/2009			1707.00	0.00	35840.00	Majo2
30/04/2009	29/05/2009			143.00	0.00	35983.00	Int 2
31/05/2009	30/06/2009			144.00	0.00	36127.00	Int 2
30/06/2009	31/07/2009			279.00	0.00	36406.00	Int 2
27/07/2009	27/07/2009			0.00	34133.00	2273.00	REC = 24 R
=====	=====			75359.00	73086.00	2273.00	=====

## Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
27/09/2007 R 24		23132.00	14263.00	0.00	1558.00
27/07/2009 R 24		23131.00	9637.00	0.00	1365.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	46263.00	23900.00	0.00	2923.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	46263.00	23900.00	0.00	2923.00

## Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	03/06/2009	21	10	0.00	0.00

## Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones



Montant de la TLE :	48 189,00 €
Montant de la TDENS :	20 078,00 €
Montant de la CAUE :	4 819,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	73 086,00 €

Part de la Commune :	65,93%
Part du Département :	34,07%
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

	Majo :	Intérêts	Total :
Montant de la demande de remise :	1 707,00 €	566,00 €	2 273,00 €
Montant de la demande à la Commune :	1 126,00 €	373,00 €	1 499,00 €
Montant de la demande au Département :	581,00 €	193,00 €	774,00 €
<b>Total :</b>	<b>1 707,00 €</b>	<b>566,00 €</b>	<b>2 273,00 €</b>

	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	2 273,00 €	90,00 €
Montant de la demande à la Commune :	1 499,00 €	59,00 €
Montant de la demande au Département :	774,00 €	31,00 €

